



IPC/WG/3/2
ORIGINAL: anglais
DATE: 26 mai 2000

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE GENÈVE

UNION PARTICULIÈRE POUR LA CLASSIFICATION INTERNATIONALE DES BREVETS (UNION DE L'IPC)

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA RÉVISION DE LA CIB

Troisième session Genève, 5 – 16 juin 2000

MISE À JOUR DES EXEMPLES DESTINÉS À LA FORMATION SUR LA BASE DE LA SEPTIÈME ÉDITION DE LA CIB

Document établi par le Bureau international

L'annexe du présent document contient des exemples destinés à la formation qui ont été publiés dans le *Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle* et mis à jour selon la septième édition de la CIB. Les modifications proposées apparaissent en caractères gras pour les amendements ou barrées pour les suppressions.

[L'annexe suit]

ANNEXE

EXEMPLE Nº A 10

Documents	Sujet à classer	Classement et commentaires
	selon la (les) revendication(s):	<u>Classement obligatoire</u> :
AT 306 056	Procédé de réduction de	Les inventions relatives à des
BE 764 496	l'acidité d'un produit	procédés généraux de
BG 20 780	d'estérification consistant à	préparation de composés sont
CH 553 741	faire entrer le produit en	classées dans les groupes pour
DE-OS 2 112 492	contact avec la vapeur d'eau et	les procédés employés (voir la
DK 129 984	avec un solide alcalin à une	note (3) de la classe C 07,
ES 389 344	température supérieure à	ainsi que la note (2) de la
FR 2 084 774	100°C.	sous classe C 07-C).
* GB 1 279 203		G 05 G 65/40
HU 164 445		C 07 C 67/48
IE 34 955		
IL 36 267		Un classement secondaire
NL 7 103 562		dans le groupe C 07 C 69/00
PL 82 745		pour les composés préparés
RO 58 575		n'est pas nécessaire (voir les
SU 489 305		notes précitées).
US 3 818 071		
ZA 711 080		
	selon la description:	<u>Classement non obligatoire</u> :
	Néant	Néant
<u>Catégorie(s)</u>		<u>Classement complet</u> :
II (c)		C 07 C 67/48

Pays de priorité Classement fondé sur le(s) document(s) souligné(s)

EXEMPLE Nº B 20 (PAS DE CHANGEMENT EN FRANÇAIS)

Documents Sujet à classer Classement et comment	aires
selon la (les) revendication(s): Classement obligatoire: La fabrication d'objets partir de matières plastiques en utilisant une technique de moulage est couvert peur sous-classe B 29 D. La obte la classe en de travail des matières plastiques en utilisant une technique de moulage est couvert peur sous-classe B 29 D. La obte (1) qui suit le titre de séparation, le matériau élastique de travail des matières plastiques est autant non métallique. Selon la (les) revendication(s): La fabrication d'objets particuliers à partir de matières plastiques en utilisant une technique de moulage est couvert peur sous-classe B 29 D. La note (1) qui suit le titre de cette sous-classe envoie et travail des matières plastiques est autant que possible classé en premie lieu selon la technique particulière de façonnage utilisée, p.ex. dans la sous-classe B 29 D. est limité aux aspacaractéristiques pour la fabrication d'un objet particulier. Cependant, la note (1) qui le groupe B 29 D 31/50. Selon le libellé de cette dernière note, le classeme est effectué dans le groupe est ellibellé de cette dernière note, le classeme est effectué dans le groupe step sur la fercial dans la groupe est ellibellé de cette dernière note, le classeme est effectué dans le groupe step sur la fercial dans le groupe est en particulière combinées de la Clis, une note générale dans la classe B cède le pas à la note qui se groupe B 29 D 31/50.	la qui face ote, r lasse ects ns de i suit oit n et, 29 uit

Pays de priorité Classement fondé sur le(s) document(s) souligné(s)

Documents	Sujet à classer	Classement et commentaires
		B 29 D 31/50 si la technique de moulage présente un intérêt. Dans ledit groupe, le sous-groupe 31/508 couvre la fabrication de chaussures comportant des semelles ou des talons formés et réunis sur des empeignes préformées en utilisant une technique de moulage. Le classement dans la sous-classe A 43 D, qui couvre les machines pour fabriquer des chaussures, n'est pas approprié puisque, selon la note (2) qui suit le groupe B 29 D 31/50, seul l'assemblage des différentes parties des chaussures par réunion mécanique est classé dans cette sous-classe.
	selon la description:	<u>Classement non obligatoire</u> :
	Néant	Néant
<u>Catégorie(s)</u>		<u>Classement complet</u> :
II (c)		B 29 D 31/508

EXEMPLE N° C 5

Docu	iments	Sujet à classer	Classement et commentaires
AT BE CH * DE-PS DK FI FR GB NL NO SE US	301 632 758 229 512 811 1 962 536 135 193 51 016 2 068 809 1 273 106 7 016 009 127 560 359 187 3 694 279	 selon la (les) revendication(s): Fabrication de câbles électriques jumelés torsadés en forme de ressort hélicoïdal extensible. Bien que les revendications de certains documents (p.ex. NL, DE) ne visent pas que la méthode de fabrication, il apparaît clairement que le fil extensible en tant que tel est implicitement inclus et devrait être classé. 	Classement obligatoire: 1. Le procédé de fabrication d'un câble électrique jumelé torsadé, en forme de ressort hélicoïdal extensible est classé dans le groupe H 01 B 13/0913/008. 2. Le câble ainsi réalisé est classé dans le groupe H 01 B 7/06. L'aspect le plus important est le procédé de fabrication.
		selon la description : Néant	<u>Classement non obligatoire</u> : Néant
Catégorie(s) II (a)			<u>Classement complet</u> : H 01 B 13/00 13/008 , 7/06

Pays de priorité Classement fondé sur le(s) document(s) souligné(s)

EXEMPLE $N^{o} C 9$

Documents	Sujet à classer	Classement et commentaires
	selon la (les) revendication(s):	<u>Classement obligatoire</u> :
BE 758 403 DE-OS 2 051 954 FR 2 071 871 * GB 1 265 186 NL 7 015 282	1. Connecteur électrique comportant un corps tubulaire doté d'une languette qui lui est solidaire et qui est destinée à bloquer le connecteur au contact d'une pièce associée.	1. Le connecteur électrique, en tant que détail d'un dispositif de couplage par broche, lame ou alvéole, conformé en vue de retenir ensemble les parties en fonctionnement, est classé dans le groupe H 01 R 13/20.
	2. Les documents DE, FR et NL incluent un autre élément revendiqué, à savoir un dispositif de couplage en deux parties impliquant la coopération du connecteur avec la paroi conductrice d'un trou réalisé dans un panneau.	2. Le dispositif de couplage en deux parties qui consiste en un connecteur à un seul pôle assujetti à un fil ou câble et coopérant avec une pièce associée assujettie à une structure formant panneau est classé dans le groupe H 01 R-15/12 24/06.
		Le document GB est entièrement classé sur le seul groupe H01 R 13/20.
	selon la description:	<u>Classement non obligatoire</u> :
	Néant	Néant En vertu de la note qui figure après le groupe H 01 R 24/00, il est souhaitable d'ajouter les codes d'indexation des groupes 101:00 à 107:00 relatifs au nombre de pôles dans un dispositif de

Pays de priorité Classement fondé sur le(s) document(s) souligné(s)

Documents	Sujet à classer	Classement et commentaires
		couplage en deux pièces, dans le cas du document en question, un pôle H 01 R 101:00.
		Il n'y a pas matière suffisante dans la description du dispositif de couplage en deux parties pour justifier le classement du document GB dans le groupe H01 R 15/12 24/06.
<u>Catégorie(s)</u>		<u>Classement complet</u> :
II (a)		H 01 R 13/20, 15/12 24/06 // H 01 R 101:00 (DE, FR, NL) H 01 R 13/20 (GB)

EXEMPLE Nº E-4

<u>Document de brevet DE – A – 3,422,181</u> (Domaine de l'électricité)

Membres de la famille de brevets*:

BE - A - 899,915 CH - A - 669,842 FR - A - 2,548,349 GB - A - 2,141,365 US - A - 4,779,319

Objets techniques de l'invention

- 1. L'invention a trait à un système de transmission de signaux utilisé dans un agencement sur les machines-outils servant à mesurer et porte essentiellement sur deux objets techniques, à savoir :
- a) un appareil servant à inspecter les pièces dans un système de machine-outil (première revendication), et
- b) en tant que partie essentielle de cet appareil, un système de transmission de signaux permettant de commander l'alimentation en énergie électrique, de sorte que celle-ci est libérée uniquement lorsqu'elle est nécessaire pour l'inspection (partie caractéristique de la première revendication et de toutes les revendications dépendantes).

Autres objets techniques divulgués

2. La description divulgue l'utilisation d'une sonde munie d'un contact électrique afin de fermer ou d'ouvrir le circuit électrique de son système de transmission de signaux électriques pour localiser les surfaces sur les pièces.

^{*} Les familles de brevets peuvent comprendre des documents à différents niveaux de publication, dont le contenu peut varier, ce qui peut avoir une incidence sur leur classement par rapport au classement convenu pour le document sélectionné.

Attribution de symboles de classement au document de brevet

- 3. Les recommandations suivantes doivent être appliquées du classement du document :
- a) l'objet technique visé à l'alinéa 1.a) ci-dessus est classé dans l'endroit axé sur l'application B 23 Q 17/00, qui a trait aux "agencements sur les machines-outils pour indiquer ou mesurer". L'objet n'est pas classé dans le sous-groupe 17/20 ou 17/22, parce que les caractéristiques et la position de la pièce ne sont pas essentielles pour l'utilisation de l'invention.
- b) L'objet technique visé à l'alinéa 1.b) ci-dessus est classé dans l'endroit axé sur la fonction G 08 C 23/00, qui couvre les "systèmes de transmission de signaux non électriques". Le classement dans cet endroit est nécessaire parce que le système de transmission divulgué peut être utilisé pour d'autres applications.

Le groupe H 04 B 10/10 (sur lequel on pourrait attirer l'attention en raison du renvoi à la sous classe H 04 B dans le titre de la sous classe G 08 C) n'est pas approprié, étant donné que le système de transmission utilisé dans l'invention ne transmet pas d'informations (voir la note qui suit le titre de la sous classe H 04 B).

c) L'utilisation de moyens électriques pour mesurer des surfaces est classée dans le groupe G 01 B 7/00. Comme les moyens optiques intéressés, c'est-à-dire le système de transmission de signaux optiques, n'ont aucune incidence directe sur la mesure, le groupe G 01 B 11/00 est inadéquat.

Classement du document de brevet

4. Le document doit être classé comme suit :

B 23 Q 17/00, G 08 C 23/00 // G 01 B 7/00.

EXEMPLE Nº E-7

<u>Document de brevet DE – A – 4,011,491</u> (Domaine de l'électricité)

Membres de la famille de brevets*:

DE - C2 - 4,011,491 FR - A - 2,645,661 JP - A - 03,073,003 KR - B - 93,11,719 US - A - 4,961,036

Objets techniques de l'invention

1. L'invention porte essentiellement sur un dispositif pour commander un arbre comprenant un compteur alimenté avec des signaux d'horloge, une mémoire, un diviseur et un circuit d'attaque d'arbre et dans lequel on stocke au préalable dans la mémoire une donnée sur la vitesse de l'arbre commandé.

Autres objets techniques divulgués

2. La description ne fait que mentionner des applications (tour automatique à plusieurs broches, machine à tricoter les filets de pêche) sans donner de précision sur l'adaptation de l'invention à ces machines particulières.

Attribution des symboles de classement au document de brevet

- 3. En ce qui concerne le classement du document, les recommandations suivantes doivent être appliquées :
- a) Cette commande est applicable à différents types de machines (tour automatique, machine à tricoter...) et doit être classée dans un endroit axé sur la fonction.
- b) Bien que la revendication ne contienne pas l'expression "commande numérique", il s'agit bien d'une commande répondant à la définition qui en est donnée dans le libellé du groupe G 05 B 19/18. Plus précisément, cette commande numérique est caractérisée par la commande de vitesse.

* Les familles de brevets peuvent comprendre des documents à différents niveaux de publication, dont le contenu peut varier, ce qui peut avoir une incidence sur leur classement par rapport au classement convenu pour le document sélectionné.

- c) C'est une commande à programme de la vitesse d'un arbre, qui ne peut donc être classée dans le groupe B 23 Q 15/00 en vertu du renvoi qui figure dans ce groupe.
 - cd) Il n'y a pas d'information additionnelle à indiquer pour les applications.

Classement du document de brevet

4. Le document doit être classé comme suit :

G 05 B 19/416.

[Fin de l'annexe et du document]